



DROIT À LA DÉCONNEXION

CONSTRUIRE SA POLITIQUE DE PRÉVENTION

QUE DEMANDE LA LÉGISLATION ?

LOI DU 3 OCTOBRE 2022 M.B. 10.11.2022

Mettre en place une politique en matière de droit à la déconnexion au travail et plus précisément :

- Définir les modalités pratiques pour l'application du droit du travailleur à ne pas être joignable en dehors de ses heures de travail
- Donner les consignes relatives à un usage des outils numériques qui assure que les périodes hors temps de travail soient garanties
- Sensibiliser et former la ligne hiérarchique et les travailleurs à l'utilisation raisonnée des outils numériques et aux risques liés à une connexion excessive.



QUELS BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE ?

Avoir une politique en la matière permet :

- Un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle
- Une diminution de la charge mentale
- Une amélioration du niveau de bien-être
- Une diminution des sources de conflits/tensions interpersonnelles
- Une diminution du risque d'absentéisme
- De répondre à l'obligation légale.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute entreprise du secteur privé comprenant au moins 20 travailleurs



CE CADRE DOIT ÊTRE CO-CONSTRUIT ET INSCRIT AU SEIN D'UNE C.C.T. D'ENTREPRISE (OU DANS LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL S'IL EST IMPOSSIBLE DE CONCLURE CETTE DERNIÈRE) DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2023.

Conventions collectives de travail (CCT) | Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (belgique.be) :





DROIT À LA DÉCONNEXION

CONSTRUIRE SA POLITIQUE DE PRÉVENTION

COMMENT CONCRÉTISER CETTE POLITIQUE DU DROIT À LA DÉCONNEXION DANS SON ENTREPRISE ?

Il s'agit d'une co-construction avec les acteurs internes à l'entreprise.

Le CESI peut vous accompagner dans ce travail, tout du long ou de manière plus ponctuelle face à certaines questions précises, en tant que facilitateur.

Ci-après vous trouverez les axes sur lesquels vous pencher et les questions qui permettront de guider votre réflexion vers l'atteinte de votre politique.

AXE ORGANISATIONNEL

POLITIQUE GLOBALE :



- Quelles sont nos habitudes en matière de (dé)connexion ?
- Quels sont nos besoins et attentes ?
- Quelles sont les règles concernant le temps de travail, de repos et les régimes de congés ?
- Quelles sont les modalités pratiques de mise en œuvre ?
- À quels risques être vigilants ?
- Quels moyens/supports sont nécessaires à la mise en pratique de la politique ?

AXE COLLECTIF ET INDIVIDUEL

FORMER ET AGIR :



- Communiquer sur sa politique en matière de déconnexion au travail à l'ensemble du personnel
- Sensibiliser plus spécifiquement le management
- (In)former et sensibiliser le personnel à se préserver de l'hyperconnexion
- Questionnaire d'auto-évaluation de l'impact du numérique sur les collaborateurs.



Nos services pour mieux se reconnecter :



Notre fiche info sur la déconnexion :



EN SAVOIR PLUS ?



CONTACTEZ-NOUS :

gestiondesrisques@cesi.be

CESI One.